ETUDE sur les SITES POSSIBLES de FRAÎCHEURS en VILLE et de PARCS PUBLICS MUNICIPAUX pour les QUARTIERS PERIPHERIQUES

et de PARCS PUBLICS MUNICIPAUX pour les QUARTIERS PERIPHERIQUES

Proposition de Michel THAT, et du Dr Dominique COQUERET
Association Auxerre Ecologie, Solidarité.

29 septembre 2026



1/ Sur la **CREATION d'ÎLOTS de FRAÎCHEUR et d'ESPACES VERTS dans chaque QUARTIER**

Proposition du groupe les Verts : Michel That, Dr Dominique Coqueret



La ville d'Auxerre dispose de plusieurs sites arborés qui pourraient devenir des sites de fraîcheur dans le cadre d'une politique d'adaptation aux conditions climatiques prévisibles à très court terme.

Ces sites, pour devenir des lieux refuges pour la population citadine ne bénéficiant pas de logements adaptés, pourraient être aménagés pour permettre un accueil prolongé de ce public.

Prévoir des équipements attractifs, constitués de mobilier urbain confortable, de jeux, de rafraichissoirs, d'équipements sportifs, d'ombrières, etc…

L'accueil des classes de plein air pourrait être proposé, en partenariat avec l'Education Nationale.



Ces lieux pourraient devenir des lieux de partage familiaux, desservis par des transports publics.

Les arbres très âgés doivent faire l'objet d'un souci de protection draconien, sauf cas de force majeure pour raison de vétusté.
Leur remplacement par de nouvelles plantations reste toutefois problématique (les jeunes arbres plantés ne résistant pas toujours en période de canicule).
Certains de ces sites peuvent devenir des milieux de protection de la petite faune, et des oiseaux, placés sous contrat de protection avec la LPO, qui peut y organiser des activités de découverte de la nature, à des animations culturelles.

Ces sites ont la vocation de devenir des tiers lieux confortables et vivants, des lieux nécessaires à la survie des habitants d'Auxerre.

Noter que les considérations proposées par ce document sont le fruit d'une réflexion déjà engagée en 2023 par le groupe des Verts, réactualisée en 2026.
Suite au changement de Mandature en Mars 2026, le nouveau Maire d'Auxerre, plus soucieux des enjeux écologiques en matière de réchauffement climatique, a confié à une élue, Mme Florence LOURY la Mission d'étudier les possibilités d'îlots de fraîcheur, de végétalisation des cours d'écoles, et de toutes dispositions pour faire face aux prochains épisodes prévisibles de canicule et de sécheresse… Ce que nous saluons comme une belle initiative !

Toutefois, demeurent deux problématiques à affronter :
- **la menace de destruction des vieux arbres de l'ancien « Camping de l'Arbre sec »**
- et **le manque notoire de Parcs publics d'importance en proximité des Quartiers périphériques les plus peuplés que sont la ZUP Ste Geneviève et la ZAC St Siméon**.

Et en tant que citoyens, nous souhaitons participer aux initiatives municipales en proposant des idées de réalisations.

Les PARCS AMENAGES EXISTANTS :

La ville possède et entretient 7 PARCS « verts » principaux ouverts au public :

- Le **Parc de l'Arbre sec** (30.500 m² = 3,05 ha): très fréquenté, aux abords duquel sont regroupés des terrains sportifs et la piscine municipale; le cadre est très beau, avec son allée des catalpas, ouvert sur la rivière, longé par le chemin de halage qui est pédestre et cyclable.

- Le **Parc Paul BERT** (4.900 m² = 0,49 ha)) : « un écran de verdure au Centre Ville » , très fréquenté également ; dans lequel se trouve la Maison de Paul BERT ouverte à la culture.

- L'**Arboretum** (37.500 m² = 3,75 ha) : situé en contrebas du quartier St Amâtre, au-dessus du Rû de Vallan (canalisé), riche en arbres exotiques des Amériques et d'Asie, avec ses jeux pour les enfants.

- Le **Parc ROSCOFF** (8.800 m² = 0,88 ha) situé rive droite de l'Yonne, jouxte le Port dédié au tourisme fluvial ; une rénovation est prévue, avec un espace de stationnement de camping-cars.

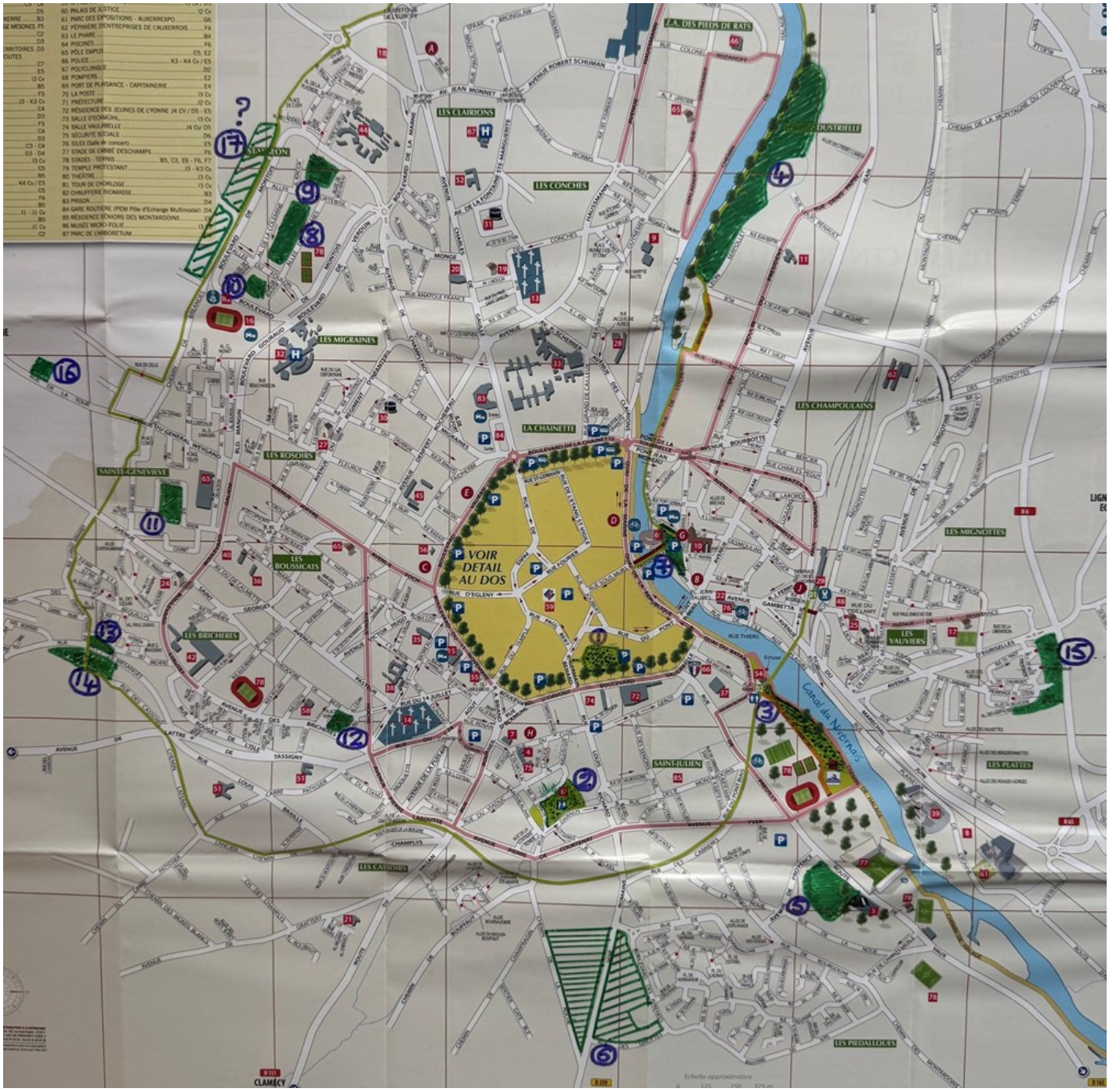
- Le **Parc du Merlot** (17.500 m² = 1,75 ha) au centre des immeubles du quartier de la ZAC St Siméon, est encadré par 2 autres espaces conçus à la création du quartier en 1976 : le

- Parc du Nord (14.000 m² = 1,4 ha) aménagé en jardins partagés, et le **Parc du Midi**, avec des jeux pour les enfants.

- Le **Parc de l'Île du Moulin du Président** (130.000 m² = 13 ha): au Nord de la ville, est une zone marécageuse, qui vient d'être considérée comme un espace naturel protégé, et aménagée avec des pontons de bois. Elle est alimentée par l'eau de l'Yonne, et longée par la Coulée Verte.

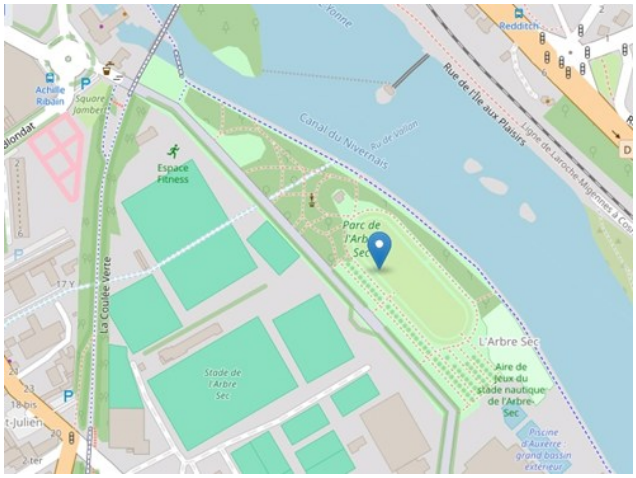
- Le **Parc Ste Geneviève** (13.000 m² = 1,3 ha) est enclavé au centre des barres d'immeubles qui l'encadrent, construits en 1961-1962. Depuis la récente destruction du Phare et de la Dalle de béton, ce quartier est en pleine rénovation.

Existent encore de petits îlots verts (comme le **Parc de la Turbine** (9988 m² = 1 ha), ou des squares : ex : St Amâtre…)

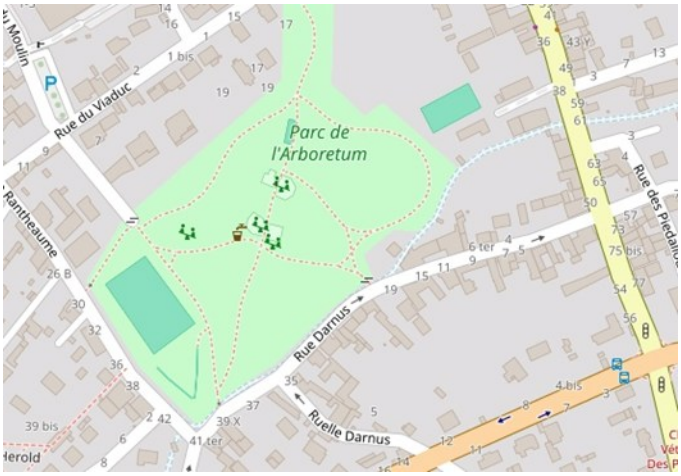


Plan général des Parcs publics « îlots de fraîcheur » de l'Agglomération Auxerroise (parcs publics existants, friches aménageables, ou projets possibles d'extension)

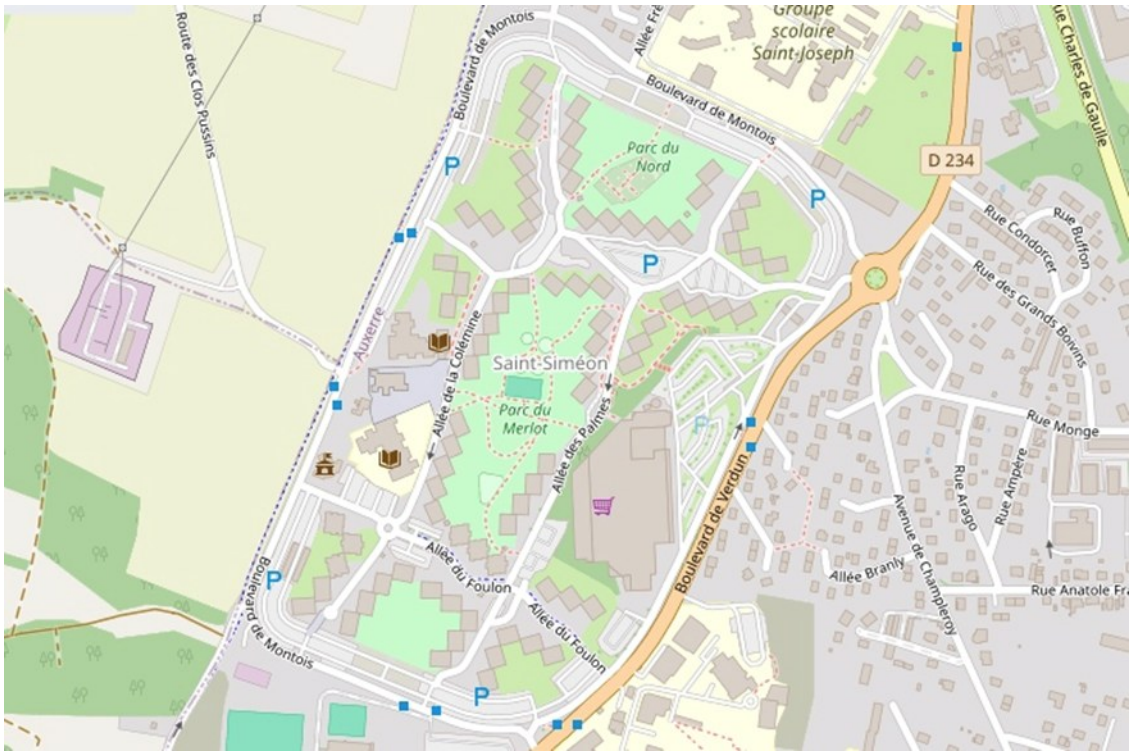
1) Parc Paul Bert
2) Arboretum
3) Parc de l'Arbre sec
4) L'Île du Moulin du Président
5) Ancien Camping de l'Arbre sec
6) Parc des Piedalloues
7) Parc Roscoff
8) Parc du Merlot (ZAC St Siméon)
9) Parc du Nord (ZAC St Siméon)
10) Parc du Sud (ZAC St Siméon)
11) Parc Ste Geneviève(ZUP Ste Geneviève)
12) Parc de la Turbine
13) Parc de l'Etang des Brichères
14) Friche du chemin des Mésanges (aménageable)
15) Friche du Hameau du Coteau (aménageable)
16) Petit bois près des Réservoirs (St Georges s/ B)
17) Parc « St Siméon-Perrigny » (projet aménageable ?)



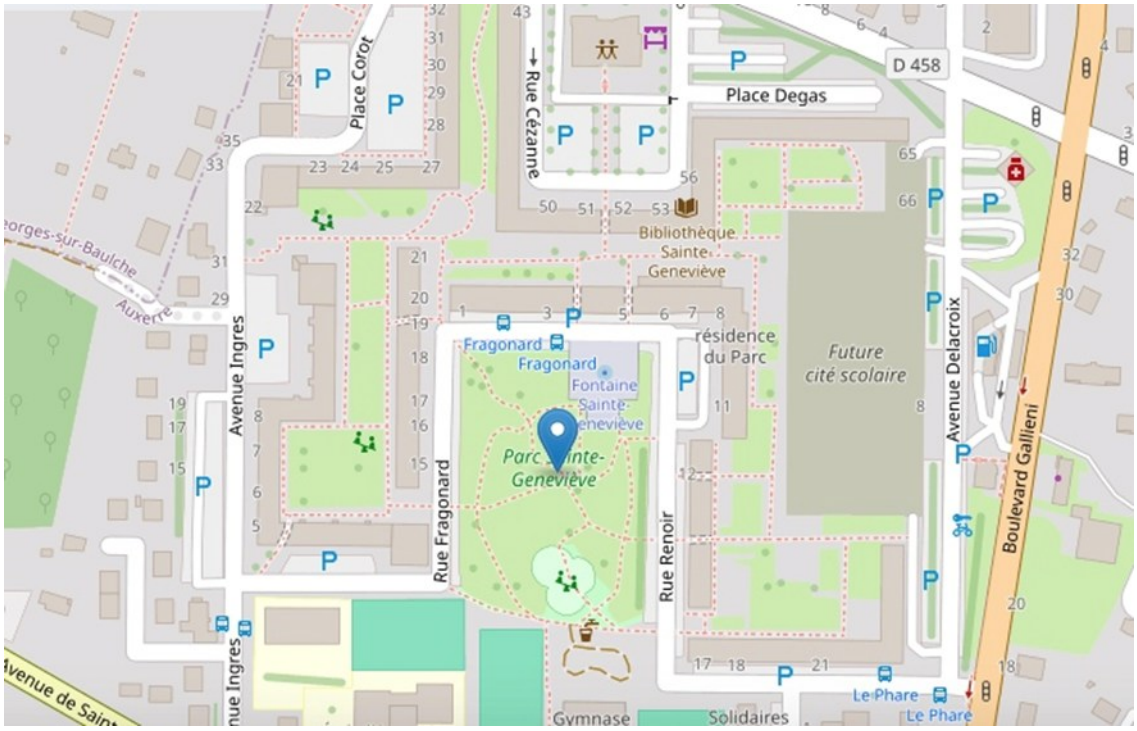
Parc de l'Arbre sec



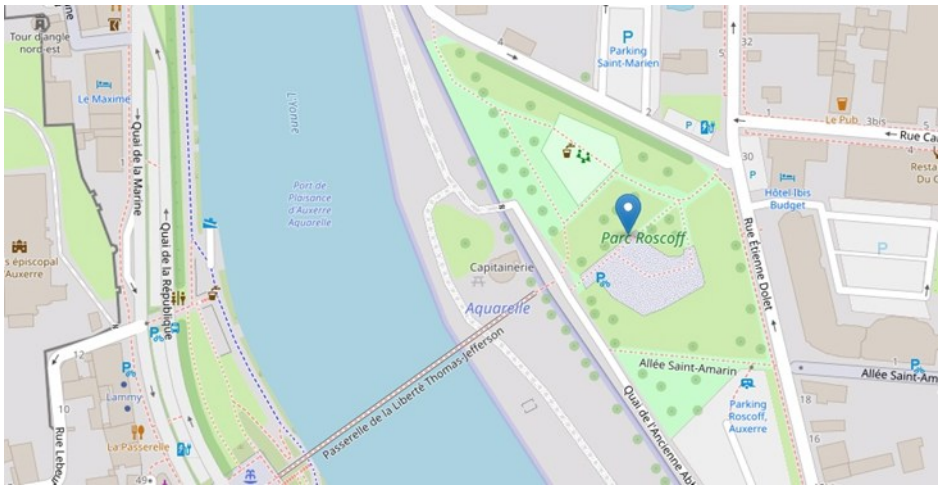
Parc de l'Arboretum



Parc du Merlot à la ZAC St Siméon , et les petits Parcs du Nord et du Sud



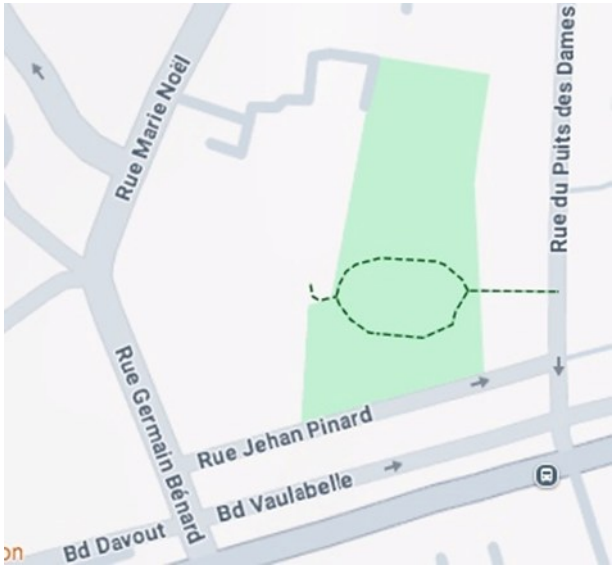
Parc Sainte Geneviève



Parc Roscoff



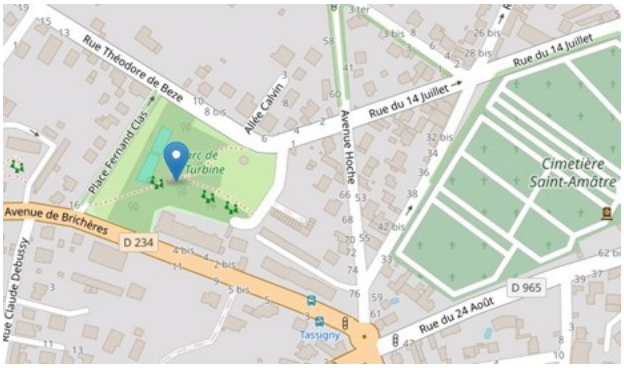
Parc de l'Île du Moulin du Président



Parc Paul BERT



Parc de la Noue (ancien Camping de l'Arbre sec)



Parc de la Turbine



Espace vert jouxtant le Hameau du Coteau

Le Parc de la Noue: l'ancien camping

I/ **Sur le problème du PARC de la NOUE (ancien « CAMPING de L'ARBRE SEC »)**
Ce site de 2 ha bénéficie d'une couverture boisée très ancienne, et d'un peuplement varié.

Ce site fait l'objet d'une vente contestée au tribunal administratif de Dijon, et nous pensons que les conditions climatiques font que ce site devrait rester à la disposition du public d'Auxerre.

Liste des essences présentes

Tulipier de Virgnie
Frênes
Platanes (donc un de 4m de circonférence)
Ormes d'Amérique
Marronniers
Pin Weymouth
Érable plane
Peuplier retombant
Cyprès chauve
Chêne des marais
Bouleaux
Saule Marsault
Saule a feuilles de romarin
Merisier
Charme (remarquablement beau ☐)
Sequoia géant
Sequoia toujours vert (tronc de 3m55 de circonférence)
Hêtre pourpre
Érable sycomore
Hêtre pourpre
Tilleul
Mûriers
If de l'ouest
Arbre de Judée
Chêne chevelu
Épicéa
Prunier
Figuier
Pommier
Poirier
Pêcher
Cerisier
Néflier
Noyers

Un bâtiment sanitaire, à rénover, est encore en place.

Une partie des arbres devrait disparaître pour permettre la mise place de tennis couverts et de « padels ». Ces installations pourraient facilement trouver un emplacement comme le long du-boulevard des Alpes , sans inconvénient pour les pratiquants et les riverains.

Une zone inondable en son centre ne permet pas d'y implanter une structure pérenne.

Le projet de l'AJA prévoit d'utiliser ce site pour aménager un parking supplémentaire malgré la création d'une passerelle pour utiliser celui d'Auxerre Expo.

Le quartier des Piedalloues et son école pourraient bénéficier de cet espace.

Le collège Paul Bert, mitoyen, est concerné également.

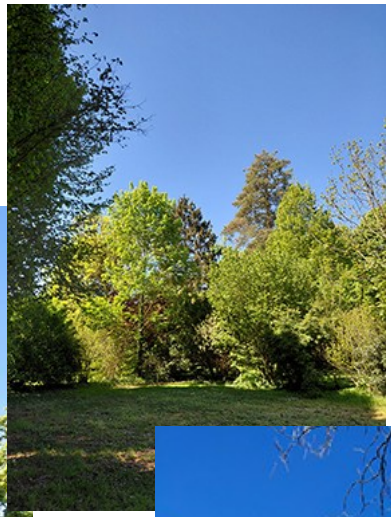
Ce site est particulièrement adapté pour devenir un site LPO protégé.

En outre, les riverains contestent les nuisances sonores de la pratique du padel à cet endroit.

Les conditions météorologiques font que ce site devient un lieu de fraîcheur à préserver absolument.

Nous espérons que Monsieur le Maire et les responsables de l'AJA, éventuels propriétaires de ce site, auront à cœur de modifier leur projet, au bénéfice des habitants d'Auxerre.











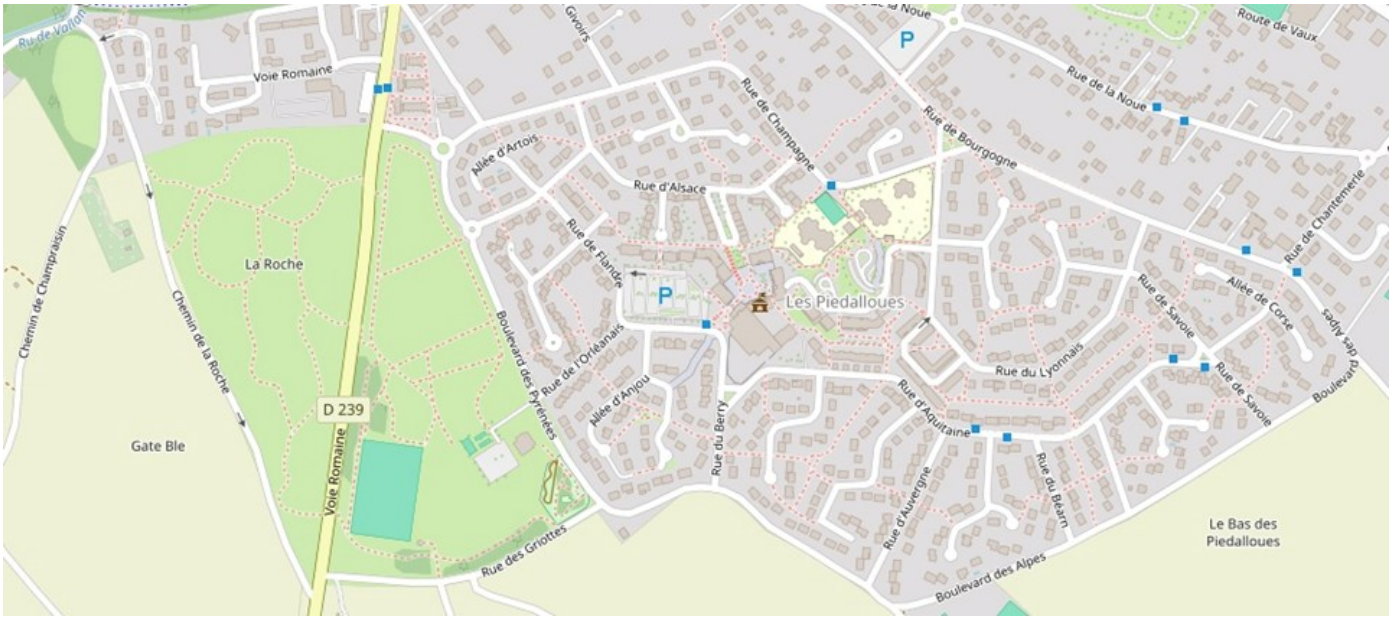

Un vaste espace vert aux Piedalloues, à aménager.

Le **Quartier des PIEDALLOUES** (2.400 habitants) a la chance d'être bordé par un ancien terrain militaire acquis par la ville, d'une vaste superficie (83.000 m2 = 8,3 ha) prenant l'aspect de deux triangles de part et d'autre de la Voie Romaine qui quitte la ville vers le Sud.

Sa partie Est, qui jouxte les pavillons du quartier, héberge la Maison de Quartier des Piedalloues, à vocation culturelle. Elle est bordée par une rangée de pins le long de la Rue des Griottes et une autre rangée de pins le long de la Voie Romaine. Un petit jardin partagé a été aménagé, ainsi qu'un terrain de foot. Le reste est une friche livrée à de l'agropastoralisme.

Sa partie Ouest entre la Voie Romaine et le chemin de la Roche est un savart d'aubépines et de pruneliers, où ont été tracées quelques allées sinueuses pour les promeneurs.
Un comptage des oiseaux et leur protection ont été confiés à la LPO.
=> La partie la plus proche du quartier **pourrait être davantage arborée**, en dépit du sol calcaire.

Il y a là un magnifique espace qui pourrait devenir « vert », préservé de toute construction immobilière, avec des allées, et des aires de jeux pour les enfants ; un « **Parc des Piedalloues** » attirant même des familles d'autres quartiers, et constituant un véritable « poumon » pour la ville.



Parc des Piedalloues

3) **D'autres petites friches sont encore aménageables** :
qui peuvent constituer des « **îlots de fraîcheur** » et agrémenter les quartiers limitrophes :

- au **Hameau du Coteau** (rue d'Egriselles) :
Il existe un « savart » jouxtant les pavillons du lotissement entre celui-ci et la déviation de la N6, qui pourrait être aménagé en petit parc urbain au bénéfice des habitants.

- aux **Brichères, au bout de la rue des Mésanges** qui se prolonge par un chemin :
une friche au bord de la Coulée Verte, livrée provisoirement en agro-pâturage, pourrait compléter les espaces verts déjà aménagés à l'Etang des Brichères, et les arbres plantés le long de la rue Django Reinhardt, pour les habitants du nouveau quartier des Brichères.

Un beau projet dans les Hauts d'Auxerre ...

L'idée part du concept d'une **protection de la ville par une « ceinture verte »** aménagée à certains endroits déjà très urbanisés, venant converger avec l'intérêt d'**augmenter les Espaces Verts et les Parcs publics au bénéfice des 2 quartiers les plus peuplés de l'agglomération** (la ZUP Ste Geneviève et la ZAC St Siméon), qui au regard de la densité de leur population possèdent leurs parcs respectifs, enclavés et assez exigus.
- ZUP Ste Geneviève : 3.500 hab. (avec les Brichères : 3.850 hab.)
- ZAC St Siméon : 3.460 hab.
- Les Hauts d'Auxerre (Ste Geneviève-Les Brichères + ZAC St Siméon et les Rosoirs): totalisent plus de 7.000 habitants.
- La ZAC St Siméon est bordée à l'Ouest par le Bd de Montois et la Coulée verte (sur un chemin qui le longe), qui forment la limite de commune entre Auxerre et Perrigny.

Cette ZAC est adjacente à des champs cultivés sur la commune de Perrigny, et se trouve exposée aux dérives des pesticides possibles (le vent dominant de l'année étant celui de l'Ouest).
Implanter un « ***Parc St Siméon-Perrigny*** » sur cette bande de 700 m (voire de 900 m. entre le chemin de la Croix Bériot et le chemin des Grains d'argent) sur 100 à 150 m. de profondeur au-delà du Bd de Montois, constituerait une bande verte boisée de 7 ha à 10 ha (voire au maximum 13,5 ha), avec tous les avantages de :
- re-forester les abords de la ville d'Auxerre, pour fixer le CO2 et libérer de l'oxygène.
- constituer une zone de fraîcheur à proximité des immeubles
- d'y aménager des allées et des clairières pour les familles et leurs enfants
- et de constituer une zone tampon (ZNT) protectrice contre les dérives de pesticides.

Le **PLUiHM**, créé en Mars 2023 qui prévoit des **projets de territoire en inter-communalité**, autoriserait précisément un tel projet tombant dans la catégorie des « *adaptations aux changement climatique* » (réf ; 3.2.7) où il est justement question de « *concevoir des projets qui maîtrisent les pollutions et améliorent la santé des habitants* ».



Projet n°1 « *Parc St Siméon–Perrigny* » (700 m x 150 m) de 10,5 ha



Projet n°2 « *Parc St Siméon–Perrigny* » (900 m x 100 m) de 9 ha

Un tel projet suppose que le cultivateur du champ accepte de vendre ces 9 ou 10 ha de champ à un prix négocié ; et que la Collectivité (Commune de Perrigny, ou la Communauté de communes de l'Auxerrois) exerce son DPU (Droit de préemption urbain) au titre de l'intérêt général en faveur des habitants des quartiers d'habitation (ZAC St Siméon et ZUP Ste Geneviève).





